



Menace de ma drh après arrangement avec mon patron

Par **toscane666**, le **05/09/2013** à **10:35**

Bonjour, rnvoici mon problème rnassistante de vie pour personne âgées vivent en collocation.rnj'ai eu une altercation avec une famille et non mon résidents, cette dame c'est plain au bureau chose que je conçoit .rnj'ai été convoquer au bureau avec un des patrons j'ai reconnu mes erreurs et a la suite il a été convenue que j aurais un avertissement chose que j'ai eu . Ces faite remonte a 1 mois. Mais au retour des congé de ma drh celle ci me contacte en m'oblignent a faire des excuses et que la section donner par le patron nest pas cosécante !! A telle le droit de me licencier?? Chose quelle désire faire ??

Par **Lag0**, le **05/09/2013** à **10:45**

Bonjour,rnUne faute ne peut pas entrainer plusieurs sanctions. Si vous avez été déjà sanctionnée par un avertissement, c'est terminé. rnEn revanche, si vous commettez une nouvelle faute, cet avertissement pourra être rappelé pour attester de la récidive.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:47**

un licenciement ne ce fait pas comme cela. il n'y pas eu faute grave ou lourd d'après les faites que vous nous donner.votre DRH veut faire du zèle présente vos excuse a la famille pour montrer votre bonne fois, si cela n'a pas était fait et patienter.

Par **Lag0**, le **05/09/2013** à **14:50**

Bonjour ulrich974, rnL'appréciation de la faute est du ressort de l'employeur. Celui-ci peut tout à fait considérer qu'il y a faute simple ou grave et envisager un licenciement. C'est le conseil des Prud'hommes, s'il était ensuite saisi, qui trancherait. rnMais là, puisqu'il y a eu sanction par avertissement, il ne peut plus y avoir licenciement pour la même faute.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:56**

exactement mais pour calmer le jeu et pour ne pas envenimé les choses des excuses et voila, je pense que la communication montrera ça bonne fois.

Par **toscane666**, le **05/09/2013** à **19:25**

Merci pour ces infos